



Délai interpellation en supermarché (avec erreur!!!)

Par **hp65**, le **03/05/2012** à **17:53**

Bonjour,

je souhaiterais savoir combien de temps a un supermarché pour interpellé un client.
J'expose la situation qui est arrivée à des proches :

En faisant des courses un matin, une cliente voit une boîte par terre. Elle se baisse pour la ramasser et se rend compte qu'elle est vide. Elle la montre à son mari puis la repose en rayon. Elle prend ensuite la boîte à côté et la pose dans son chariot. Machinalement, elle met les mains dans ses poches de manteau.

Elle passe en caisse sans aucun problème.

EN fin d'après-midi elle a un message sur son répondeur de la gendarmerie de la ville où elle a fait ses courses.

Le supermarché l'accuse de vol car à la vidéo de surveillance, on la voit de dos, mettre les mains dans ses poches.

Elle se rend à la gendarmerie, puis au supermarché et le directeur du magasin reconnaît que la vidéo n'est pas probante et abandonne l'affaire....

Je souhaiterais savoir si ce mode opératoire est légal. Pourquoi n'a-t-elle pas été interpellée sur le moment ? Ont-ils le droit de regarder sur les informations récoltées par la caisse (numéro et compte de fidélité, de carte bancaire, nom, adresse etc etc. ?

Merci d'avance de m'éclairer.

Par **pat76**, le **04/05/2012** à **19:09**

Bonjour

La personne accusée à tort peut porter plainte contre le magasin pour dénonciation calomnieuse.

Nous sommes dans un monde de fichage et de surveillance.

"Souriez vous êtes filmé."

Avec paiement par carte bancaire, il est possible de savoir en quel lieu et à quelle heure vous y étiez.

Par **hp65**, le **04/05/2012** à **19:14**

Merci beaucoup pour cette réponse.

Mais étant donné que la direction du magasin n'a pas donné suite à l'affaire, la cliente peut-elle porter quand même plainte pour dénonciation calomnieuse?

Je sais bien que les paiements pas CB sont fichés mais les magasins ont-ils le droit de se servir de ces données pour contacter quelqu'un comme dans cette histoire?

Merci encore!

Par **pat76**, le **04/05/2012** à **19:54**

Rebonjour

Le responsable du magasin avait peut être alerter la gendarmerie qui est venue sur place pour faire des recherches?

Donc, il a obligatoirement fait une main courante.